



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 14 novembre 2023

## Délibération CA – 2023-11-14-09

Relative à l'approbation des prestations sociales en faveur des personnels

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*

*Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 16 novembre 2022*

*Vu la délibération du conseil d'administration du CROUS du 28 juin 2022, relative à l'approbation des prestations sociales en faveur des personnels*

### Prestations sociales en faveur des personnels

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration se prononce sur l'ajout de la prestation sociale en faveur des personnels suivante :

- Participation aux congés d'été des personnels, sans condition de ressources, en chèques cadeaux, sur décision du directeur

Cette décision a pour objet d'intégrer à l'action sociale une dépense habituelle de l'établissement, qui jusqu'à cette année n'était pas rattachée aux prestations sociales en faveur des personnels. Elle ne constitue donc pas une dépense supplémentaire mais vient compléter le dispositif voté lors du conseil d'administration du 28 juin 2022.

**Article 2 :** Le Conseil d'Administration se prononce sur la modification du montant du Quotient Familial qui sera désormais le même quel que soit la composition familiale. Le nouveau Quotient Familial qui est le résultat du Revenu Fiscal de Référence divisé par le nombre de part fiscale est fixé à 22 000€.

Nombre de membres participant à la délibération : 14

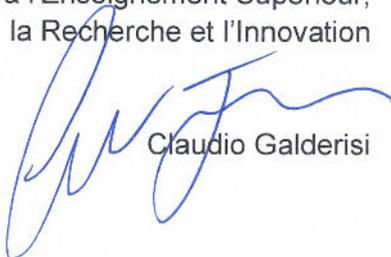
Abstentions : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait à Limoges le 14 novembre 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

  
Claudio Galderisi